

*L'Université de Lille souhaite soutenir ses unités de recherche pour l'internationalisation de leurs partenariats. En cette période de crise sanitaire, les partenariats internationaux seront fortement affectés, mais l'Université de Lille réaffirme néanmoins sa volonté de les soutenir. Les aides accordées pourraient donc être moins mobilisées pour des missions, mais être utilisées pour financer des travaux de recherche collaboratifs, par exemple en finançant des stages d'étudiants impliqués dans un sujet en partenariat avec un établissement à l'étranger.*

*Les projets attendus pourront viser à :*

- *Volet 1 : développer des collaborations bilatérales (3 000€ maximum)*
- *Volet 2 : réaliser des travaux préliminaires au sein d'un réseau international constitué pour déposer un projet européen (5 000 € maximum)*
- *Volet 3 : créer ou renouveler un Laboratoire Associé International (LAI). Dans le cadre d'une création, la dotation accordée sera de, 3 000€ sur 1 an pour le montage (non reportable), puis 24k€ pour 3 années de fonctionnement et un demi contrat doctoral pour une thèse en cotutelle (sous réserve d'apport du cofinancement). Dans le cas des LAI, on se référera à la note ci-jointe qui décrit les attendus. Dans le cadre d'un renouvellement le soutien sera de 27 K€ sur 4 ans et un demi contrat doctoral pour une thèse en cotutelle (sous réserve d'apport du cofinancement). Attention, pour les allocations doctorales, un dossier devra néanmoins être déposé dans le cadre de l'AAS Thèses labellisées.*

*Conformément au projet d'établissement, seront privilégiés les partenariats avec des pays d'Europe du Nord-ouest, de l'euro-région transfrontalière, en particulier les membres du 3i University Network (Université du Kent, Université de Gand, KULeuven), du Brésil, de la Chine, et plus généralement des établissements reconnus à l'échelle internationale.*

*L'université de Lille est partie prenante d'un réseau d'universités européennes. Même si le financement du projet par l'Union Européenne n'a pas été obtenu, les partenariats avec les établissements membres de ce consortium restent bienvenus : Allemagne (European University Viadrina), Roumanie (Babes Bolyai), Pologne (Wroclaw), Lituanie (Mykolas Romeris), Suède (Malmö) et au Portugal (Minho).*

*Une priorité sera accordée aux projets relevant des thématiques des 4 HUBs de l'ISITE ULNE.*

*Le dossier devra clairement mettre en avant la plus-value attendue pour la création du partenariat (compétences complémentaires, équipements...).*

*Les montants attribués seront modulés selon la distance du partenariat et le nombre de personnes impliquées.*

*Dans le cadre de cette enveloppe financière, seules des dépenses liées à des missions ou à du fonctionnement pourront être sollicitées. Le budget pourra faire apparaître en recette, un ou plusieurs cofinancements de l'action envisagée. Le partenariat ne devra pas bénéficier d'un autre financement en cours par l'ULille.*

*Dans le cas des LAI, un équilibre des moyens impliqués (ETPT et budget) entre les partenaires est attendu, et les LAI seront montés avec un seul partenaire pour ne pas complexifier et retarder leur mise en oeuvre.*

*Pour les LAI, une dotation de fonctionnement sera mise en place à la date de démarrage et pour 4 années :*

- *1 année de montage - 3 000 euros à consommer sur l'année d'ouverture*
- *3 années de fonctionnement pluri-annuelle (4 dans le cadre d'un renouvellement) - 24 000 euros au total reportables sous condition à compter de la signature de la convention de LAI entre les parties prenantes (27 000 euros dans le cadre d'un renouvellement)*

*Les projets labellisés LAI bénéficieront d'une aide dans le cadre des dispositifs « MobLilex » (bourses de mobilité étudiante), conférencier-e-s invité-e-s internationaux et aide à l'organisation de colloque. L'aide cumulée correspondante pourra être prise en compte forfaitairement dans le montage financier du LAI à hauteur de 6k€. Un dossier devra néanmoins être soumis lors du lancement de l'AAP.*

*Dans le cas d'un renouvellement : un dossier devra être déposé dans le cadre de cet appel. Il fera un bilan du fonctionnement et des résultats obtenus, et présentera les motivations pour demander un renouvellement. Le projet scientifique devra clairement montrer une évolution par rapport au projet précédent. Un seul renouvellement sera possible. Idéalement, la demande de renouvellement devra se fera à l'année N-1 du renouvellement.*

*Dans le cas où un projet serait envisagé avec un organisme national de recherche (par exemple un IRP CNRS ou INSERM,*

*programme équipes associées INRIA...), il est recommandé de prendre contact au plus vite avec la DAR pour envisager dans quelle mesure le projet pourrait être couplé avec une labellisation LAI.*

*Pour les collaborations bilatérales et les réseaux européens, la dotation devra être consommée sur l'exercice budgétaire 2022 (non reportable)*

Discipline

Unité de recherche

Nom du responsable scientifique

email

Téléphone

Numéro ORCID

Titre du projet



Montant de la demande

### Nature de la demande

- 1- Collaborations bilatérales
- 2- Projet européen
- 3- LAI

### Dans le cadre de LAI

*Les LAI portés par des UMR devront chercher à obtenir une reconnaissance de leur organisme de recherche pour être labellisés, par exemple, IRP – International Research Project (ex LIA), équipe associée INRIA... On notera que l'amorçage, par exemple, d'un IRP à partir d'un LAI aura un effet bénéfique pour faire valider le dossier d'IRP car la préexistence de partenariats formalisés est un plus pour le dossier de candidature. Un tel programme avec un organisme de recherche déjà démarré à la date de l'AAP LAI ne pourra pas être éligible. Par contre, un dossier de LAI pourra être proposé conjointement à celui-ci.*

- 1- 1ère demande
- 2- renouvellement

### Pays partenaire principal

### Université partenaire principal

*Dans le cadre des LAI - Joindre lettre d'engagement en pj*

### Laboratoire partenaire principal

### Personne contact au sein du laboratoire partenaire principal

### Cette demande est faite au titre d'un premier soutien au projet

- 1-Oui
- 2-Non

### Justifier la présentation dans le cadre de l'appel à projets

### Programme scientifique et calendrier des activités

### Contexte

## Enjeux

## Objectifs

Effet structurant et adéquation avec les priorités scientifiques de l'université de Lille et/ou de l'ISITE

Qualité et complémentarité des Unités de Recherche

Volet formation (voir point 3 de la note LAI)

Partenariats ou collaborations existantes (Partenariats Hubert Curien, publications...)

Implication de jeunes chercheurs (- de 5 ans dans la fonction au sein de l'ULille)

Perspectives sociales, économiques ou culturelles

## Avis du directeur de laboratoire

*Dans le cas de demandes multiples émanant d'une unité sur un même volet, l'avis du DU devra impérativement être accompagné d'un classement de ces demandes.*

*Toute demande d'aide devra être accompagnée d'un courrier de soutien produit par le directeur de laboratoire.  
(Pièce jointe)*

Liste des chercheurs impliqués dans le projet

*Indiquer la personne contact dans chacune des unités de recherche autre que celle du coordinateur du projet, si tel est le cas*

*saisir les informations suivantes*

*Nom*

*Grade*

*Temps travaillé sur le projet (personnes.mois)*

*Identifiant ORCID ou ResearchID ou identifiant HAL*

*Unité*

*Nom de l'équipe*

## Budget prévisionnel

Les dépenses doivent être détaillées par année et par poste de dépense. Dans le cas des LAI, l'équilibre des moyens humains et financiers est souhaité.

Recettes	Montant en €	Dépenses	Montant en €
co-financement laboratoire	0,00 €	dépenses sur 2022	0,00 €
co-financement tutelle	0,00 €	dépenses sur 2023	0,00 €
		dépenses sur 2024	0,00 €

Montant Demandé

Total Recette

**0,00 €**